



ASSURANCES. En partenariat avec l'IEFP-La Finance pour Tous Hommes / femmes, même tarif



Depuis le 21 décembre 2012, les assureurs ne peuvent plus différencier leurs tarifs entre les hommes et les femmes. Ce qui va entraîner, selon les types d'assurances, des hausses mais aussi des baisses des cotisations.

Jusqu'à présent, certains assureurs accordaient des tarifs moins élevés aux femmes, par exemple pour leur assurance automobile, ces dernières provoquant statistiquement moins d'accidents graves que les hommes.



Changement de tarif pour les viagers

Un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 1^{er} mars 2011 a bouleversé cet état de fait. Il a été considéré que distinguer le montant des primes et des prestations des contrats d'assurance, en fonction du sexe de l'assuré, constituait une pratique discriminatoire. L'application du principe de parité a un impact sur toutes les activités d'assurance : santé, dépendance, assurance vie ou décès... Sont

concernés les contrats souscrits à compter du 21 décembre 2012. Les contrats en cours ne sont, en principe, pas touchés par cette mesure.

Pour l'assurance auto, les femmes vont payer plus cher

Les primes d'assurance des femmes conductrices devraient donc augmenter. La Compagnie européenne d'assurance (CEA) a estimé fin 2011 que les cotisations pourraient augmenter de 11 %. Jusqu'à présent, la prime d'assurance moyenne payée par les hommes est supérieure de 8 % à celle des femmes. Elle est supérieure de 20 % pour les jeunes conducteurs ayant moins de trois ans de permis, selon les données collectées par Assurland.com, comparateur et courtier en assurances.

Pour les rentes viagères, les hommes recevront moins

A âge et capitaux égaux, les hommes recevaient des rentes de montant plus élevé que les femmes du fait d'une espérance de vie plus courte que pour celles-ci. Ils recevaient plus sur une durée moins longue. Depuis le 21 décembre, ce sont les tables de mortalité féminine qui vont être appliquées aux deux sexes par



Les femmes ayant moins d'accidents que les hommes, elles payaient leurs assurances moins cher. Désormais, ce régime de faveur est aboli.

les assureurs. Ceux-ci verseront donc aux hommes des rentes de montant inférieur à celles reçues jusqu'alors.

Par exemple, avant la réforme, un homme âgé de 65 ans qui souhaitait obtenir une rente viagère immédiate de 1 000 € par mois devait verser un capital d'environ 300 000 € à un assureur, contre près de 324 000 € pour une femme du même âge. Désormais, hommes et femmes paieront le même montant, à savoir 324 000 €. Cette nouvelle règle concerne les contrats en cours – pour ceux

qui n'ont pas encore transformé le capital en rente –, car cette dernière est calculée au jour de son premier versement.

En assurance santé, les femmes payaient souvent des primes plus élevées que les hommes, du fait de dépenses de soins plus importantes (maternité, consultations gynécologiques et globalement un meilleur suivi médical). Elles pourraient dorénavant payer des cotisations moins élevées, essentiellement dans le cadre des assurances individuelles.

À SAVOIR

Un nouveau billet de 5 euros

La Banque Centrale Européenne a présenté le nouveau billet de 5 euros qui sera mis en circulation en mai prochain. Il est le premier de la nouvelle série de billets de banque baptisée « Europe », dont les éléments de sécurité ont été améliorés.

Nous allons avoir un nouveau billet de 5 euros à partir du mois de mai prochain. Les anciens seront toujours valables et vont coexister avec les nouveaux. Par la suite, ils seront retirés progressivement de la circulation mais même lorsqu'ils n'auront plus cours légal, il sera toujours possible de les échanger à la Banque de France.

Les nouveaux billets de 5 € ressemblent beaucoup aux anciens, même format, même couleur grise et toujours le graphisme des époques et des styles architecturaux. Cependant, ils bénéficient de progrès technologiques qui vont les rendre encore plus difficiles à imiter. Les principales distinctions sont, d'une part, le portrait d'Europe, la princesse de la mythologie grecque qui a donné son nom à notre continent, apparaissant dans le filigrane et, en inclinant le billet, dans la bande des hologrammes. D'autre part, le chiffre 5 sera de couleur vert émeraude avec un effet lumineux et passera au bleu profond en l'inclinant.

La BCE a prévu de lancer progressivement dans les années à venir les autres coupures de 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros. Le nouveau billet de 10 euros est prévu courant 2014. Les nouveaux billets coexisteront d'abord avec les coupures actuelles, émises à partir de janvier 2002. Les anciens billets seront peu à peu retirés de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. En revanche, les pièces en euros ne sont pas impactées par cette actualisation des billets.



Pour en savoir plus :
www.lafinancepourtous.com